

LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour obtenir des copies de ce livre de règlements, veuillez vous adresser à la Fédération de curling de votre province, à votre club de curling ou à l'Association canadienne de curling

1660 Vimont Court, Orléans, Ontario, K4A 4J4

info@curling.ca

www.curling.ca

facebook.com/ccacurling

[@ccacurling](https://twitter.com/ccacurling)

Révision - SEPTEMBRE 2012
Expiration - SEPTEMBRE 2014

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien



LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

TABLE DES MATIÈRES

	<i>page</i>
Le code d'éthique	3
1. L'application des règlements	4
2. Quelques définitions	4
3. La piste glacée	5
4. Les pierres	7
5. Les équipes	8
6. Les capitaines	11
7. La position des joueurs	11
8. Les lancers	12
9. Toucher des pierres en mouvement	14
10. Les pierres immobiles déplacées	15
11. Le brossage/balayage	15
12. La zone de garde protégée (ZGP)	16
13. Les pierres en jeu et le pointage.....	17
14. Le mesurage	20
15. L'équipement	20
16. La durée d'un match et les matchs remis	21
17. Le curling en fauteuil roulant.....	21
18 « Stick Curling »	22
19. Divers	23

Pour s'assurer que tous les joueurs sont conscients de leurs responsabilités lorsqu'ils pratiquent le curling, l'Association canadienne de curling a adopté le code d'éthique suivant à titre d'ajout officiel aux règlements:

Code d'éthique du joueur

- *Je ferai preuve d'un bon esprit sportif.*
- *Je me conduirai honorablement, tant sur la glace qu'à l'extérieur de celle-ci.*
- *Je n'enfreindrai jamais délibérément une règle du jeu, mais s'il m'arrive de le faire, je dévoilerai ma faute.*
- *Je n'agirai jamais de façon à faire croire que j'essaie d'intimider ou d'abaisser mes adversaires, mes coéquipiers ou les officiels.*
- *J'interpréterai les règles du jeu de façon impartiale et je n'oublierai jamais qu'elles existent pour que le jeu se déroule de façon ordonnée et juste.*
- *Si j'enfreins le code d'éthique ou les règles du jeu, j'accepterai humblement toute punition qu'un organisme directeur, quel que soit le niveau de curling, juge appropriée.*

Code d'éthique de l'entraîneur

- *L'entraîneur doit faire preuve d'intégrité en s'acquittant de tous ses devoirs à l'égard des athlètes, du sport, des autres membres de la confrérie des entraîneurs et du public.*
- *L'entraîneur doit s'efforcer d'être bien préparé et à jour afin d'exécuter avec compétence toutes les tâches exigées par sa discipline.*
- *L'entraîneur doit agir dans le meilleur intérêt du développement de l'athlète à tous les points de vue.*
- *L'entraîneur doit accepter l'esprit et la teneur des règles du jeu qui définissent et qui régissent le sport.*
- *L'entraîneur doit accepter le rôle des arbitres qui, par leurs décisions, font en sorte que les compétitions se déroulent de façon juste et selon les règlements établis.*
- *La conduite de l'entraîneur envers ses homologues doit être empreinte de courtoisie, de bonne foi et de respect.*
- *L'entraîneur doit avoir une conduite personnelle irréprochable et respecter les principes de l'esprit sportif.*

Esprit sportif

- *L'esprit sportif commence par la stricte observance des règlements écrits, mais la plupart du temps, il suppose quelque chose de plus. Le respect de l'esprit des règlements, écrits ou non, est important. L'esprit sportif, c'est respecter ses propres normes morales dans le contexte d'une compétition.*
- *En tout temps, l'esprit sportif, c'est faire preuve de respect envers ses coéquipiers et ses adversaires dans la victoire comme dans la défaite.*
- *L'esprit sportif, c'est de constamment démontrer du respect envers les arbitres, d'accepter leurs décisions et de collaborer avec empressement avec eux.*
- *L'esprit sportif se démontre aussi bien sur la glace qu'à l'extérieur de celle-ci, et consiste entre autres à rester modeste dans la victoire et digne dans la défaite.*

LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'application des règlements

- (1) Les règlements généraux s'appliquent à toute compétition relevant d'un organisme de curling qui décide d'appliquer lesdits règlements.
- (2) Les règlements généraux n'ont pas été établis pour être utilisés avec arbitres. Lors d'une compétition donnée, si un organisme de curling décide d'utiliser ces règles du jeu tout en utilisant des arbitres, il devra définir les paramètres quant à la juridiction des arbitres dans l'attribution de punitions.
- (3) Si des règlements particuliers sont en vigueur, ils auront la préséance sur les règlements généraux.

2. Quelques définitions

- (1) "ACC": Association canadienne de curling.
- (2) "Compétition": Série de matchs à laquelle participent des équipes dans le but de déterminer une équipe gagnante.
- (3) "Équipe": Trois ou quatre joueurs jouant ensemble conformément à la règle du jeu 5. Peuvent s'ajouter à l'équipe, un remplaçant et un entraîneur selon les règlements de la compétition.
- (4) "Équipe active": L'équipe qui a le contrôle de la maison et à qui c'est le tour de jouer.
- (5) "Maison": Espace compris à l'intérieur du cercle le plus grand, à chaque extrémité de la piste.
- (6) "Manche": Composante d'un match pendant lequel les deux équipes lancent chacune huit pierres à tour de rôle puis déterminent le pointage.
- (7) "Mordante": En se servant de la projection d'une ligne imaginaire verticale sur le côté de la pierre, une pierre entre en contact avec une ligne de la surface glacée.
- (8) "Match": Rencontre entre deux équipes pour déterminer une équipe gagnante.
- (9) "Pierre mise en mouvement": D'immobile et en jeu, une pierre mise en mouvement par une pierre lancée ou une autre pierre mise en mouvement.

- (10) “Pierre lancée”: Signifie une pierre qui est en mouvement dès qu’elle a atteint la ligne du « T » la plus rapprochée et a été lâchée jusqu’au moment où elle s’arrête ou est hors jeu.
- (11) “Pierre qui compte”: Toute pierre immobile dans la maison qui est plus près du centre que toute autre pierre immobile de l’équipe adverse.
- (12) “Piste”: Surface glacée dont les divisions sont conformes à la règle du jeu 3.
- (13) “Position initiale”: La position des pierres immédiatement avant que l’infraction ou que l’incident ait eu lieu.

3. La piste glacée

- (1) La longueur de la piste suggérée, d’un amortisseur à l’autre, sera de 146 pi (44,501 m) à 150 pi (45,720 m). La largeur de la piste, entre les deux lignes latérales, sera d’un minimum de 14 pi 2 po (4,318 m) et d’un maximum de 15 pi 7 po (4,750 m) pour les championnats. Cette surface sera encadrée par des lignes peintes ou des bandes placées autour de ce périmètre.
- (2) La ligne médiane, d’un demi-pouce de largeur et passant par le centre du “T”, sera tracée sur toute la longueur de la piste jusqu’à un point situé à 12 pi (3,658 m) derrière chaque “T”. La référence aux lignes de départ a été supprimée.
- (3) À chaque extrémité de la piste, trois lignes distinctes doivent être tracées dans le sens transversal de la piste, de la façon suivante :
 - (a) La ligne du “T”, d’un demi-pouce de largeur, sera tracée à 12 pi (3,658 m) de la ligne de l’appui-pied jusqu’au centre de la ligne du “T” et il y aura 114 pi (34,747 m) du centre d’une ligne du “T” au centre de l’autre ligne du “T”. La distance de l’amortisseur jusqu’au centre de la ligne du “T” sera de 16 pi (4,877 m) si la longueur de la piste est de 146 pi (44,501 m) d’un amortisseur à l’autre. La distance de l’amortisseur jusqu’au centre de la ligne du “T” sera de 18 pi (5,486 m) si la longueur de la piste est de 150 pi (45,720 m) d’un amortisseur à l’autre. L’intersection de la ligne du “T” et de la ligne médiane s’appellera le “T”.
 - (b) Le bord extérieur de la ligne arrière, d’un demi-pouce de largeur, sera tracé à 6 pi (1,829 m) du centre de la ligne du “T”, de telle manière que le bord extérieur de la ligne arrière (du côté de l’amortisseur) forme une tangente dans le cercle de 12 pi touchant le bord extérieur du cercle à exactement 6 pi (1,829 m) de la ligne du “T” où la ligne médiane croise la ligne arrière.
 - (c) Le bord intérieur de la ligne de jeu (du côté du cercle), de 4 po (10,16 cm) de largeur, sera tracé à 21 pi (6,401 m) du centre de la ligne du “T”.

- (4) En utilisant chaque "T" comme centre, on tracera quatre cercles à chaque extrémité de la piste; le bord extérieur du plus grand cercle aura un rayon de 6 pi (1,829 m); le cercle suivant, de 4 pi (1,219 m); le cercle suivant, de 2 pi (60,96 cm) et le plus petit, d'un minimum de 6 po (15,24 cm). Les lignes médianes et du "T" sont facultatives dans ce dernier cercle.
- (5) Chaque intersection de la ligne du "T" avec la ligne médiane sera marquée par un centre du "T" qu'on peut ajuster; la base de ce dernier sera solidement ancrée au point exact d'intersection de la ligne du "T" et de la ligne médiane de chaque maison. La partie supérieure pourra s'ajuster verticalement en fonction des différents niveaux de glace. La conception du centre du "T" doit être approuvée par l'ACC.
- (6) Le modèle et la dimension de l'appui-pied (bloc de départ) devront être acceptés par l'ACC. La longueur de l'appui-pied ne peut pas être supérieure à 8 po (20,32 cm).
 - (a) Si on utilise deux blocs de départ, la partie arrière de chacun sera placée sur la ligne arrière et le bord intérieur de chacun pas plus loin que 3 po (7,62 cm) de la ligne médiane.
 - (b) Si on utilise un bloc de départ mobile, on le placera pour que la partie arrière du bloc touche à la ligne arrière et qu'il soit ou bien centré sur la ligne médiane ou que le bord intérieur ne soit placé pas plus loin qu'à 3 po (7,62 cm) de la ligne médiane (à gauche ou à droite).
 - (c) Si on n'utilise qu'un seul bloc de départ amovible, on le placera pour que la partie arrière touche à la ligne arrière et centré sur la ligne médiane.

4. Les pierres

- (1) Les pierres de curling doivent être de forme circulaire.
- (2) Les pierres de curling, poignée et boulon compris, doivent peser 44 livres (19,96 kg) au maximum et 38.5 livres (17.46 kg) au minimum, avoir une circonférence maximale de 36 po (91,44 cm), et avoir un minimum de 4,5 po (11,43 cm) de hauteur, la mesure étant prise entre le bas et le haut de la pierre.
- (3) Deux ensembles de huit pierres doivent être fournis sur chacune des pistes.
- (4) Aucun membre ou entraîneur d'une équipe ne peut modifier de quelque façon que ce soit l'aspect physique de la surface de glisse ou le poids des pierres choisies ou assignées à chacune des équipes pour un match.

- (5) Si une pierre s'est brisée pendant le jeu, on placera une autre pierre à l'endroit où le fragment le plus gros s'est immobilisé. À l'aide d'un appareil de mesure, le bord intérieur de la nouvelle pierre doit être placé comme le bord intérieur du plus gros fragment.
- (6) Toute pierre qui se retourne en glissant ou qui s'immobilise sur le côté ou à l'envers doit être immédiatement retirée du jeu.
- (7) Les 16 pierres, déjà sur la piste en début de match, seront lancées pour compléter une manche. On ne peut pas changer les pierres ou relancer une pierre déjà utilisée pendant cette manche; une pierre ne peut pas être lancée une deuxième fois au cours d'une même manche.

Pénalité: Si une équipe déclare avoir enfreint la règle du jeu 4(7), l'autre équipe peut laisser passer ou enlever la pierre qui vient d'être lancée et replacer toutes les pierres déplacées le plus près possible de leur position initiale.

5. Les équipes

- (1) Chaque équipe comprend un minimum de quatre joueurs, conformément aux règlements de la compétition, sous réserve de la règle du jeu 5(5). Avant chaque match, une équipe devra désigner les quatre membres de l'équipe qui commenceront ce match.
- (2) À moins qu'il ne soit stipulé autrement dans les règlements de la compétition:
 - (a) Les équipes qui s'affrontent dans un match doivent tirer au sort pour déterminer laquelle lancera la première pierre de la première manche. L'équipe qui gagne le tirage au sort a le choix de lancer la première ou la deuxième pierre de la première manche; et
 - (b) L'équipe qui ouvre la manche a le choix de la couleur de la poignée.
 - (c) À la deuxième manche et aux manches subséquentes, l'équipe gagnante de la manche précédente lancera la première pierre de la manche.
- (3) Le roulement des joueurs adopté par une équipe avant le début du match restera inchangé pour toute la durée de cette dernière sous réserve des règles du jeu 5(4), 5(5) ou 5(6).
- (4) À moins qu'il ne soit stipulé autrement dans les règlements de la compétition:
 - (a) Une équipe doit comprendre un minimum de deux joueurs de l'équipe originale et un ou des remplaçants. Une équipe à court de joueurs peut employer un ou des remplaçants.

Les règlements généraux

- (b) Un remplaçant est le joueur suppléant de l'équipe, un joueur de la liste de réserve ou tout autre joueur éligible selon les règlements de la compétition.
- (c) Une équipe peut jouer à trois joueurs, les deux premiers joueurs lançant chacun trois pierres à chaque manche. Une équipe ne peut, en aucun cas, jouer avec moins de trois joueurs lançant des pierres.
- (d) Un remplaçant qui se joint à l'équipe avant le début du match peut lancer des pierres à n'importe quelle position dans le roulement des joueurs de l'équipe. L'équipe déclarera le roulement des joueurs.
- (e) Un remplaçant qui se joint à l'équipe entre les manches peut lancer des pierres à n'importe quelle position dans le roulement de son équipe. L'équipe déclarera à nouveau le roulement des joueurs.
- (f) Durant une manche, si un ou des joueurs sont incapables de compléter le roulement des joueurs déclaré par l'équipe au début du match, l'équipe peut intégrer un ou des remplaçants sous réserve de :
 - (i) Un remplaçant peut se joindre à l'équipe durant une manche, seulement s'il lance une pierre durant cette manche; et
 - (ii) Un remplaçant qui se joint à l'équipe durant une manche prend la place du joueur retiré dans le roulement des joueurs pour cette manche; et
 - (iii) Au début de la manche suivante, le remplaçant peut lancer des pierres à n'importe quelle position dans le roulement de son équipe. Les joueurs peuvent monter ou descendre dans le roulement des joueurs seulement si l'on doit assigner une position au remplaçant; alors, l'équipe déclare à nouveau le roulement des joueurs; et
 - (iv) Le joueur remplacé ne peut pas se joindre à son équipe avant le prochain match sauf si l'équipe perd un autre joueur, ce qui engendrerait une infraction à la règle du jeu 5(5)(a) et (b).
- (5) (a) Une équipe qui commence un match avec trois joueurs et qui s'attend qu'un quatrième joueur se joindra à elle au cours de celle-ci doit déterminer avant le match le roulement des quatre joueurs de l'équipe.
- (b) Un joueur qui a quitté un match peut y revenir entre deux manches ou pendant une manche s'il peut lancer une pierre selon le roulement établi des joueurs de l'équipe. Si un remplaçant s'est joint à l'équipe, le joueur remplacé ne peut pas se joindre à son équipe avant le prochain match.

- (6) (a) Si, un joueur lance sa première pierre dans une manche, mais n'est pas en mesure de lancer sa deuxième, et que les règlements de la compétition permettent à l'équipe de continuer avec trois joueurs et si l'équipe choisit de jouer à trois joueurs, les règles suivantes s'appliquent :
- (i) S'il s'agit du premier joueur, sa pierre doit être lancée par le deuxième joueur;
 - (ii) S'il s'agit du deuxième joueur, sa pierre doit être lancée par le premier joueur;
 - (iii) S'il s'agit du troisième joueur, sa pierre doit être lancée par le deuxième joueur;
 - (iv) S'il s'agit du quatrième joueur, sa pierre doit être lancée par le troisième joueur.
- (b) Si, dans une manche, un joueur n'est pas en mesure de lancer ses deux pierres, et que les règlements de la compétition permettent à l'équipe de continuer avec trois joueurs et si l'équipe choisit de jouer à trois, les règles suivantes s'appliquent pour la manche en cours :
- (i) S'il s'agit du premier joueur, ces deux pierres doivent être lancées par le deuxième joueur, qui lancera également sa première pierre mais son autre pierre sera lancée par le troisième, qui lancera également les deux siennes;
 - (ii) S'il s'agit du deuxième joueur, la première pierre doit être lancée par le premier joueur, et l'autre le sera par le troisième, qui lancera également ses deux pierres de troisième;
 - (iii) S'il s'agit du troisième, la première pierre doit être lancée par le premier joueur, et l'autre doit être lancée par le deuxième;
 - (iv) S'il s'agit du quatrième, le deuxième joueur lance la première pierre du capitaine et le troisième joueur lance la deuxième pierre.

Pénalité : Si une équipe déclare qu'elle a elle-même enfreint les règles du jeu 5(4), 5(5), 5(6) ou 5(7), on laissera toutes les pierres s'immobiliser avant de faire quoi que ce soit. Ensuite, l'équipe non fautive peut laisser passer ou enlever la pierre qui vient d'être lancée et replacer toutes les pierres déplacées le plus près possible de leur position initiale.

6. Les capitaines

- (1) Le capitaine est le seul maître du jeu pour son équipe et il lancera des pierres au cours de chaque manche, sous réserve de la règle du jeu 5(7).
- (2) Sous réserve de la règle du jeu 5(4), le capitaine peut occuper n'importe quelle position dans le roulement des joueurs de son équipe. Peu importe sa position dans le roulement des joueurs, le joueur désigné comme le capitaine doit jouer ce rôle pendant tout le match, sous réserve de la règle du jeu 5(6).
- (3) Quand vient le tour du capitaine de jouer, ce dernier doit désigner un de ses joueurs pour le remplacer comme capitaine. Sous réserve de la règle du jeu 5(4), le vice-capitaine peut jouer à n'importe quelle position dans le roulement des joueurs de l'équipe. Peu importe sa position dans le roulement des joueurs, le joueur désigné comme vice-capitaine doit jouer ce rôle pendant tout le match sous réserve de la règle du jeu 5(6). Le vice-capitaine assumera les responsabilités du capitaine lorsque celui-ci n'est pas sur la piste.

Pénalité : Si une équipe déclare qu'elle a elle-même enfreint les règles du jeu 6(1), 6(2) ou 6(3), on laissera toutes les pierres s'immobiliser avant de faire quoi que ce soit. Ensuite, l'équipe non fautive peut laisser passer ou enlever la pierre qui vient d'être lancée et replacer toutes les pierres déplacées aussi près que possible de leur position initiale.

7. La position des joueurs

- (1) Les membres de l'équipe dont ce n'est pas le tour de jouer :
 - (a) Seuls le capitaine et le vice-capitaine peuvent se tenir à l'intérieur de la ligne de jeu où se déroule le jeu et ils se placeront derrière la ligne arrière quand l'équipe active s'apprête à lancer. Les deux joueurs doivent être immobiles et placer leurs brosses de manière à ne pas gêner ou distraire le joueur qui s'apprête à lancer sa pierre telle que décrite à la règle du jeu 8(2).
 - (b) Le joueur qui sera le prochain à lancer une pierre peut se tenir immobile sur le côté de la piste à l'arrière des blocs de départ. Il doit demeurer silencieux et immobile lorsque le joueur de l'équipe adverse s'apprête à lancer sa pierre telle que décrite à la règle du jeu 8(3)(a)(b).
 - (c) Les joueurs non visés en 7(1)(a) et 7(1)(b) doivent se placer entre les lignes de jeu, le plus près possible du bord de la piste, lorsque l'équipe adverse lance sa pierre. Ces joueurs se placent l'un derrière l'autre lorsqu'un joueur de l'équipe adverse s'apprête à lancer sa pierre telle qu'il est décrit à la règle du jeu 8(3)(a)(b).

- (d) Les membres de l'équipe dont ce n'est pas le tour de jouer ne peuvent pas se placer ou bouger de manière à faire de l'obstruction, à gêner ou à distraire un joueur de l'équipe adverse.

Pénalité : Si une équipe déclare qu'elle a elle-même enfreint les règles du jeu 7(1)(a), 7(1)(b), 7(1)(c) ou 7(1)(d), on laissera toutes les pierres s'immobiliser avant de faire quoi que ce soit. Ensuite, l'équipe non fautive peut laisser passer ou reprendre le lancer de la pierre ou replacer toutes les pierres déplacées le plus près possible de leur position initiale et relancer la pierre.

- (2) Les membres de l'équipe dont c'est le tour de jouer :

- (a) Le capitaine ou le vice-capitaine se placera à l'intérieur des amortisseurs et de la ligne de jeu à l'extrémité ou se déroule le jeu lorsque son équipe s'apprête à lancer. Il aura le choix de la position dans le but de diriger le jeu.
- (b) Les joueurs qui ne sont pas responsables de la maison ou qui ne lancent pas de pierres se placeront en position de brosse.

Pénalité : Si une équipe déclare qu'elle a elle-même enfreint la règle du jeu 7(2)(a)(b), on laissera toutes les pierres s'immobiliser avant de faire quoi que ce soit. Ensuite, l'équipe non fautive peut laisser passer ou enlever la pierre qui vient d'être lancée et replacer les pierres déplacées aussi près que possible de leur position initiale.

8. Les lancers

- (1) Les joueurs droitiers seulement lanceront leurs pierres du bloc de départ à gauche de la ligne médiane et seulement les joueurs gauchers le feront du bloc de départ à droite de cette ligne. Cependant, les joueurs droitiers et gauchers pourront lancer leurs pierres d'un bloc de départ placé sur la ligne du centre.
- (2) Le lancer et le lâcher d'une pierre de curling doivent se faire sur une trajectoire raisonnablement droite de l'appui-pied vers la cible (brosse).
- (3) (a) Un joueur dont l'équipe est active est considéré en train d'amorcer son lancer dès qu'il a pris place dans l'appui-pied (bloc de départ) jusqu'au lâcher de la pierre.
- (b) Un joueur peut commencer son mouvement vers l'avant du bloc de départ avec une pierre lorsque la pierre lancée précédente et toutes les pierres mises en mouvement se sont immobilisées ou ont traversé la ligne arrière et que son équipe est active.

Les règlements généraux

- (4) Au cours d'un lancer, la pierre doit être lâchée avant qu'elle n'ait atteint la ligne de jeu la plus rapprochée. Si une équipe déclare elle-même avoir enfreint la règle du jeu 8(4), l'équipe non fautive enlèvera la pierre qui vient d'être lancée et replacera toutes les pierres déplacées aussi près que possible de leur position initiale.
- (5) Si un joueur veut reprendre son lancer dû aux agissements de son équipe, il peut le faire pourvu que la pierre n'ait pas atteint la ligne du "T" la plus rapprochée.
- (6) S'il se produit un incident exceptionnel durant un lancer, qui vient distraire substantiellement le joueur pendant le lancer, règle du jeu 8(2), il peut reprendre son lancer avant que l'équipe adverse lance sa prochaine pierre.
- (7) Chaque joueur sera prêt à s'exécuter quand viendra son tour de lancer une pierre. Ils ne doivent pas prendre un temps irraisonnable pour s'exécuter. Aucun joueur ne peut retarder un match en cours pour plus de trois minutes, sauf en cas d'accident ou de maladie.
- (8) Si un joueur lance une pierre appartenant à l'équipe adverse, on laissera cette pierre s'immobiliser et on la remplacera par une pierre de son équipe.
- (9)
 - (a) Si un joueur lance une pierre quand ce n'est pas son tour, la manche se poursuit et le nouveau roulement de joueurs sera en vigueur.
 - (b) S'il y a erreur dans le roulement des joueurs et qu'un joueur de la même équipe manque un tour, ce dernier lancera la dernière pierre de son équipe dans cette manche.
 - (c) Si les deux équipes conviennent qu'une pierre n'a pas été lancée, mais ne peuvent pas déterminer quel joueur est fautif, le premier joueur de l'équipe fautive doit lancer la dernière pierre de son équipe dans cette manche.
- (10) Si une équipe lance deux pierres de suite au cours de la même manche, on retirera la deuxième pierre lancée, replacera toutes les pierres déplacées par cette pierre et la manche se poursuivra. La deuxième pierre lancée par erreur sera lancée à son tour dans le roulement des joueurs. Si l'infraction n'a pas été découverte avant le lancer de la pierre suivante, le jeu se poursuivra avec le nouveau roulement de joueurs.
- (11) Si un joueur, dans une équipe de quatre, lance trois pierres dans une manche, sous réserve de la règle du jeu 5(7), la manche se poursuivra et le quatrième joueur de l'équipe fautive ne lancera qu'une pierre dans cette manche.

- (12) Si la poignée de la pierre se détache pendant le lancer, le joueur relancer la pierre quand toutes les pierres déplacées auront été replacées le plus près possible de leur position initiale.

9. Toucher des pierres en mouvement

- (1) Une pierre d'une équipe, lancée ou mise en mouvement, ne peut être touchée par aucun joueur, ni aucun équipement et ni effets personnels.
- (2) Entre la ligne du "T" du de départ et la ligne de jeu à l'autre bout:
- (a) Si une pierre en mouvement est touchée ou qu'elle l'est par l'équipe à qui elle appartient ou par son équipement, la pierre est retirée du jeu immédiatement par cette équipe.
 - (b) Si une pierre en mouvement est touchée ou qu'elle l'est par l'équipe adverse ou par son équipement ou qu'elle est dérangée par un élément extérieur:
 - (i) Si c'est la pierre qui a été lancée, elle sera lancée à nouveau.
 - (ii) Si ce n'était pas la pierre lancée, elle est placée à l'endroit où l'équipe à qui elle appartient, considère vraisemblablement qu'elle se serait immobilisée si elle n'avait pas été touchée.
- (3) Après la ligne de jeu à l'autre bout:
- (a) Si une pierre en mouvement est touchée ou qu'elle l'est par l'équipe à qui elle appartient ou par son équipement, il faudra attendre que toutes les pierres soient immobilisées, puis l'équipe non fautive peut enlever la pierre touchée et replacer toutes les pierres déplacées après l'infraction à leurs positions originales; ou laisser toutes les pierres là où elles se seraient immobilisées; ou placer les pierres à l'endroit où l'on considère vraisemblablement qu'elles se seraient immobilisées si la pierre n'avait pas été touchée.
 - (b) Si une pierre en mouvement ou en voie de l'être est touchée, par une équipe adverse, ou par son équipement, on attendra que toutes les pierres soient immobilisées, puis l'équipe non fautive replace les pierres à l'endroit où l'on considère vraisemblablement qu'elles se seraient immobilisées si la pierre en mouvement n'avait pas été touchée.
 - (c) Si une pierre en mouvement ou en voie de l'être est touchée, par un élément extérieur, on attendra que toutes les pierres soient immobilisées, puis replacées à l'endroit où l'on considère vraisemblablement qu'elles se seraient immobilisées si l'incident n'avait pas eu lieu.

10. Les pierres immobiles déplacées

- (1) Si une pierre immobile qui n'aurait aucun effet sur une pierre en mouvement est déplacée ou en voie de l'être par un joueur ou par un élément extérieur, elle est replacée à sa position initiale à la satisfaction de l'équipe non fautive. S'il n'est pas clair à savoir laquelle marquait, la pierre est replacée en faveur de l'équipe non fautive.
- (2) Si une pierre qui aurait modifié la trajectoire d'une pierre en mouvement est déplacée ou en voie de l'être par un joueur, on laisse toutes les pierres s'immobiliser, puis l'équipe non fautive a le choix de: laisser toutes les pierres où elles se sont immobilisées; ou retire du jeu la pierre dont la trajectoire aurait été modifiée et replacer les pierres déplacées après l'infraction à leurs positions initiales; ou replacer toutes les pierres aux positions où elles se seraient immobilisées si la pierre n'avait pas été déplacée et que l'équipe juge juste de faire.
- (3) Si une pierre qui aurait modifié la trajectoire d'une pierre en mouvement est déplacée ou en voie de l'être par un élément extérieur, on laisse toutes les pierres s'immobiliser et on les replace aux positions où elles se seraient immobilisées si la pierre n'avait pas été déplacée. Si les équipes ne peuvent pas s'entendre, la pierre est relancée après que toutes les pierres ont été replacées à leurs positions initiales. Si l'on ne s'entend pas sur les positions initiales, la manche est rejouée.
- (4) Si le déplacement est causé par des pierres qui dévient des bandes divisant les pistes, les pierres sont replacées à leurs positions initiales par l'équipe non fautive.

11. Le brossage/balayage

- (1) Entre les lignes du "T", n'importe quelle pierre lancée ou mise en mouvement peut être brossée par les membres de l'équipe à laquelle elle appartient.
- (2) Une pierre immobile doit être mise en mouvement avant qu'on puisse la brosser.
- (3) Seuls le capitaine ou le vice-capitaine de l'équipe adverse peuvent brosser une ou des pierres de son équipe mises en mouvement.
- (4) Durant le lancer des quatre premières pierres de n'importe quelle manche, seule la personne responsable du jeu de l'équipe non active peut brosser leurs pierres lorsqu'elles sont mises en mouvement
- (5) Derrière la ligne du "T", un seul joueur de chaque équipe a le droit de brosser. Il peut s'agir de n'importe quel joueur de l'équipe active, mais seulement le capitaine ou le vice-capitaine de l'équipe non active.

- (6) Derrière la ligne du “T”, une équipe a le privilège, en premier, de broser sa propre pierre, mais elle ne doit pas créer d'obstruction ni empêcher son adversaire de broser.
- (7) La pierre mise en mouvement d'une équipe adverse ne peut pas être broyée avant qu'elle n'atteigne la ligne du “T” la plus éloignée et le broyage ne pourra commencer que derrière la ligne du “T”.
- (8) (a) Étant donné que le broyage est de garder la trajectoire de la pierre propre et de l'amener plus loin, il doit y avoir un mouvement de broyage.
(b) Le broyage ne doit laisser aucun débris devant une pierre .
(c) Le broyage doit s'arrêter d'un côté ou de l'autre de la pierre.
- (9) Si on utilise un balai de paille, le mouvement de balayage se fera avec le bout du balai en direction du jeu. Le balayage vers l'arrière avec un balai de paille n'est pas acceptable.

Pénalité : Si une équipe déclare qu'elle a elle-même enfreint les règles du jeu 11(1)-(9) toutes les pierres doivent être immobilisées avant de faire quoi que ce soit. Alors, l'équipe non fautive peut : laisser passer ; enlever la pierre broyée incorrectement et replacer toutes les pierres déplacées le plus près possible de leur position initiale; ou placer la pierre broyée incorrectement et les pierre déplacées là ou elles se seraient immobilisées s'il n'y avait pas eu d'infraction.

12. La zone de garde protégée (ZGP)

- (1) La ZGP se situe entre la ligne de jeu et la ligne du “T”, en excluant la maison.
 - (a) Une pierre immobilisée, mordante sur la ligne de jeu ou qui se trouve devant la ligne de jeu après avoir touché une pierre dans la ZGP est considérée être dans la ZGP.
 - (b) Une pierre qui s'immobilise à l'extérieur de la maison, mordante sur la ligne du “T”, n'est pas dans la ZGP.
- (2) Aucune pierre de l'équipe adverse immobilisée dans la ZGP ne pourra être sortie du jeu par l'équipe active avant que ne soit lancée la cinquième pierre de la manche. Quand une pierre de l'équipe adverse qui est sortie de la ZGP avant la 5e pierre de la manche, soit directement ou indirectement, la pierre lancée doit être retirée du jeu et on replacera toutes les pierres immobiles déplacées le plus près possible de leur position initiale.

- (3) La troisième ou la quatrième pierre lancée dans une manche peut frapper une ou des pierres adverses dans la ZGP et celle-ci peut à son tour frapper une pierre en dehors de la ZGP pourvu que la pierre initiale, dans la ZGP, demeure en jeu. S'il en résulte qu'une pierre adverse dans la ZGP est sortie du jeu, on appliquera la règle 12(2).
- (4) Une équipe peut déplacer sa propre pierre de la ZGP pourvu qu'aucune pierre adverse ne soit sortie de la ZGP. S'il en résulte qu'une pierre adverse dans la ZGP est sortie du jeu, on appliquera la règle 12(2).
- (5) Vous pouvez faire avancer votre pierre située dans la ZGP vers une pierre adverse qui est dans la maison (non dans la ZGP) et sortir celle-ci du jeu. Ce faisant, s'il en résulte qu'une pierre adverse dans la ZGP est sortie du jeu, on appliquera la règle 12(2).
- (6) Après que chacune des trois premières pierres d'une manche a été lancée, il appartient au capitaine de l'équipe dont c'est le tour de jouer de s'entendre avec le capitaine de l'équipe adverse pour déterminer si la ou les pierres en jeu se sont immobilisées dans la ZGP. S'ils n'arrivent pas à s'entendre, ils peuvent avoir recours à la tige de mesurage de six pieds. Si une autre pierre empêche l'utilisation de cet instrument, on peut la déplacer, procéder au mesurage, puis la replacer là où elle était.
- (7) Après avoir mesuré à l'œil, même si les capitaines s'entendent que l'une ou l'autre des trois premières pierres de la manche était dans la ZGP, un mesurage de cette même pierre n'est pas exclu à la fin de la manche.

13. Les pierres en jeu et le pointage

- (1) Une pierre doit avoir traversé complètement la ligne de jeu pour être en jeu. Une pierre qui ne traverse pas la ligne de jeu sera retirée du jeu. Une pierre qui est en dehors du jeu après avoir heurté une pierre en jeu doit demeurer à l'endroit où elle s'est immobilisée ainsi que les pierres subséquentes heurtant cette même pierre. Une pierre qui traverse la ligne de jeu, mais qui tourne sur elle-même et s'arrête, mordante sur la ligne de jeu, est considérée être hors-jeu.
- (2) Une pierre qui traverse complètement la ligne arrière doit être immédiatement retirée du jeu.
- (3) Une pierre qui touche à une ligne de côté ou qui frappe la bande ou qui s'immobilise, mordant sur une ligne de côté, doit être immédiatement retirée du jeu. Si une pierre en mouvement frappe une pierre immobile et une ligne de côté ou une bande au même moment, on laissera la pierre immobile suivre son cours comme si elle avait été frappée en premier.

Les règlements généraux

- (4) L'issue d'un match sera décidée par une majorité de points.
- (5) Chaque pierre, en totalité ou en partie qui se trouve dans un rayon de six pieds (1,83 m) du "T", est qualifiée pour être comptée.
- (6) Une équipe marque un point pour chaque pierre éligible plus près du "T" que toute autre pierre de l'équipe adverse.
- (7) On considère qu'une manche est terminée quand les capitaines ou les vice-capitaines responsables de la maison à ce moment s'entendent sur le pointage de cette manche.
- (8) Si deux pierres ou plus sont à égalité, alors aucune de ces pierres ne comptera et seulement les pierres les plus près du "T" que les pierres à égalité pourront compter. Si les pierres à égalité sont le facteur déterminant à savoir quelle équipe marquera dans cette manche, alors on déclarera cette manche nulle.
- (9) Si une ou des pierres qui auraient pu influencer le nombre de points marqués dans une manche sont déplacées avant que les capitaines ou les vice-capitaines n'aient pu s'entendre sur le pointage, l'équipe responsable du déplacement doit renoncer aux points en cause.
- (10) Si une personne autre qu'un membre des deux équipes et leurs entraîneurs déplace ou cause le déplacement d'une ou plusieurs pierres avant qu'on ne s'entende sur le pointage ou qu'un mesurage ne soit effectué, les règles suivantes s'appliquent :
 - (a) Avant la manche finale :
 - (i) Si une ou des pierres déplacées avaient décidé du gagnant de la manche, la manche doit être rejouée;
 - (ii) Une équipe a marqué un ou plusieurs points et la ou les pierres déplacées lui auraient peut-être permis d'en marquer d'autres: cette équipe a le choix de rejouer la manche ou de conserver les points déjà marqués et de passer à la manche suivante.
 - (b) À la manche finale :
 - (i) Si le match est à égalité et que la ou les pierres déplacées avaient pu déterminer l'équipe gagnante, la manche sera jouée à nouveau;
 - (ii) Si une ou des pierres déplacées avaient pu déterminer si le match est nul ou perdu par l'équipe qui tire de l'arrière: cette équipe a le choix de rejouer la manche ou de conserver les points déjà marqués

et de jouer une manche additionnelle sans l'avantage de la dernière pierre.

- (iii) L'équipe qui tire de l'arrière a déjà marqué suffisamment de points pour égaliser le pointage et la ou les pierres déplacées auraient pu déterminer si elle gagne le match : cette équipe a le choix de rejouer la manche ou de conserver les points déjà marqués et de jouer une manche additionnelle où l'avantage de la dernière pierre sera déterminée par un lancer unique au "T" avec brossage : L'équipe qui avait l'avance dans le pointage au début de la manche aura le choix de lancer premier ou dernier.
 - (iv) Une ou des pierres déplacées auraient pu déterminer si le match est perdu, nul ou gagné: l'équipe qui tire de l'arrière a le choix de rejouer la manche ou de conserver les points déjà marqués, s'il y a lieu, et de jouer une manche additionnelle où l'avantage de la dernière pierre sera déterminé par un lancer unique au "T" avec brossage : L'équipe qui avait l'avance dans le pointage au début de la manche aura le choix de lancer premier ou dernier. La règle du jeu 13(10)(b)(iv) s'applique dans les situations suivantes:
 - Une équipe tire de l'arrière par un point et mesure deux de ses pierres pour déterminer si elle a perdu, annulé ou gagné le match.
 - Une équipe tire de l'arrière par deux points, marque un point et mesure deux de ses pierres pour déterminer si elle a perdu, annulé ou gagné le match.
- (11) Écrire les points au tableau lors de manches incomplètes (règlements généraux)
- (a) Lorsque les deux équipes doivent encore lancer des pierres et qu'il y a abandon, aucun point n'est inscrit au tableau de pointage;
 - (b) Lorsqu'une équipe a lancé toutes ses pierres et qu'il y a abandon:
 - (i) Si une équipe qui a lancé toutes ses pierres et quelques-unes marquent, aucun point n'est inscrit au tableau;
 - (ii) Si une équipe qui n'a pas lancé toutes ses pierres et quelques-unes marquent, ces points sont bons et sont inscrits au tableau;
 - (iii) Si aucune pierre ne marque, aucun point n'est inscrit au tableau.

14. Le mesurage

- (1) Les mesures sont prises à partir du “T” jusqu'à la partie la plus rapprochée de la pierre.

Interprétation : Comme la largeur des pierres peut varier, les mesures ne peuvent pas être prises à partir du “T” jusqu'au bord le plus éloigné de la pierre.

- (2) On ne peut utiliser aucun instrument de mesure comme support visuel avant que la dernière pierre de la manche ne se soit immobilisée sauf si la règle du jeu 12(2) ou 14(4) s'applique.
- (3) Seul un jugement visuel peut déterminer si une pierre est en jeu ou non (les instruments de mesure ne sont pas acceptés) à l'exception de la règle 14(4). Si les deux équipes ne peuvent pas s'entendre, elles peuvent demander à une personne neutre de rendre une décision.
- (4) Un capitaine peut demander de mesurer une pierre quand celle-ci est située sur la ligne arrière et très près de la ligne médiane (à la position 6 h) pour déterminer si elle est en jeu ou hors-jeu. On utilisera la tige de mesurage d'une longueur de 6 pieds (1,83 m).

Interprétation : S'il est impossible d'utiliser la tige de mesurage pour déterminer si la pierre est en jeu ou hors-jeu à cause d'une position d'une ou des pierres (s) dans la maison et que les deux capitaines ne peuvent s'entendre sur la décision, ces derniers peuvent demander le jugement d'une personne neutre pour prendre la décision.

- (5) Si deux pierres ou plus sont tellement près du “T” qu'il est impossible d'utiliser un instrument de mesure, et si d'un jugement visuel un arbitre ne peut pas déterminer laquelle est le plus près du “T”, les pierres seront déclarées égales. Si ces pierres sont le facteur déterminant à savoir quelle équipe marquera dans cette manche, alors on déclarera cette manche nulle.
- (6) Si nécessaire, on utilise une tige de mesurage d'une longueur de six pieds (1,83 m) du “T”, pour confirmer si une pierre est bien à moins de six pieds (1,83 m) du “T” comme prévu aux règles du jeu 12(2), 13(5) et 14(4).

15. L'équipement

- (1) Aucun joueur ne peut utiliser des chaussures ou un équipement qui risquent d'altérer ou de modifier la qualité de la surface glacée (par exemple : une quantité excessive de débris provenant d'un balai de paille, de brosses qui perdent leurs poils, d'une semelle glissante ou d'un antidérapant en mauvais état).

- (2) Au début de chaque match, chaque joueur annoncera l'instrument de brossage/balayage dont il se servira durant celui-ci (brosse, balai de matière synthétique ou balai de paille). Les joueurs peuvent changer ou s'échanger les brosses, les têtes de brosse et les balais de matière synthétique pendant un match. Les joueurs devront utiliser le même balai de paille durant le match et ils ne pourront pas l'échanger avec un autre joueur.
- (3) Un balai ou une brosse brisée pendant le match sera remplacé par le même type de balai ou de brosse.
- (4) L'emploi d'un outil de lancement (delivery balance device) est acceptable. Cet instrument ne peut pas mesurer plus de 5 pieds (152,5 cm) de longueur et plus de 12 pouces (30,5 cm) de largeur. La hauteur peut varier.

16. La durée d'un match et les matchs remis

- (1) Un match sera d'un nombre de manches d'une durée tel que le statuera les règlements régissant la compétition ou la ligue.
- (2) Si pour quelque raison que ce soit un match est remis à plus tard, cette dernière sera reprise à partir de la dernière manche terminée.
- (3) Si une équipe n'est pas en mesure de commencer à jouer à l'heure prescrite (à moins de stipulations contraires établies dans les règlements régissant la compétition ou la ligue):
 - (a) Si le match est retardé de 1 à 15 minutes, un point sera octroyé à l'équipe non fautive et lancera la dernière pierre à la première manche de jeu réel. On considérera qu'une manche a été jouée;
 - (b) Si le match est retardé de 16 à 30 minutes, un point sera octroyé à l'équipe non fautive et lancera la dernière pierre à la première manche de jeu réel. On considérera qu'une manche a été jouée;
 - (c) Si le match n'a pas commencé après 30 minutes écoulées, l'équipe non fautive est déclarée gagnante par défaut. Le score final sera inscrit comme 'G' et 'P' (gain - perte).

17. Le curling en fauteuil roulant

- (1) Les pierres sont lancées d'un fauteuil roulant stationnaire; la pierre doit être placée complètement à l'intérieur de 18 pouces (45,72 cm) de la ligne du centre. Les clubs de curling avec des programmes actifs de curling en fauteuil roulant ou qui sont les hôtes de compétitions de curling en fauteuil roulant doivent installer deux (2) lignes

à dix-huit (18) pouces (45,72 cm) de chaque côté de la ligne du centre allant du bord intérieur de la ligne de jeu au bord extérieur du cercle de douze (12) pieds.

- (2) Lors du lancer, les roues du fauteuil doivent être en contact direct avec la glace et les pieds du joueur actif ne doivent pas toucher la surface glacée.
- (3) Le lancer de la pierre se fait de la façon habituelle avec la main/bras ou en utilisant une tige de lancement approuvée.
- (4) Les pierres doivent être nettement lâchées de la main ou de la tige avant qu'elles n'atteignent la ligne de jeu la plus rapprochée.
- (5) Une pierre est en jeu lorsqu'elle atteint la ligne de jeu la plus rapprochée. Une pierre qui n'a pas atteint la ligne de jeu peut être retournée au joueur et être lancée de nouveau.

18. « Stick Curling »

- (1) L'emploi d'une tige de lancement (delivery stick) qui permet à un joueur de lancer une pierre sans placer la main sur la poignée est acceptable.
- (2) L'emploi d'une tige de lancement n'est pas autorisé lors des Championnats de l'ACC sauf pour le curling en fauteuil roulant.
- (3) Si un joueur commence un match avec une tige de lancement, il devra l'utiliser durant toute la partie. Un joueur ne peut pas alterner entre le lancer traditionnelle et l'utilisation de la tige de lancement, c'est l'un ou l'autre.
- (4) Si le lancer s'effectue à partir du bloc de départ, toutes les règles traditionnelles du lancer de la pierre s'appliquent et celle-ci doit suivre une trajectoire directe vers la cible (la brosse). Règles 9(1) et (2)
- (5) Si le lancer s'effectue entre le bloc de départ et la ligne de jeu la plus proche, la pierre devra obligatoirement toucher à la ligne centrale avant d'amorcer le mouvement avant qui devra suivre également une ligne directe vers la cible. Règle 9(4).
- (6) Au cours d'un lancer, la pierre doit être lâchée avant qu'elle n'ait atteint la ligne de jeu la plus rapprochée. Règle 9(4)
- (7) Tous les autres règles concernant le lancer de la pierre s'appliquent.

19. Divers

- (1) Si des exceptions aux règlements susmentionnés sont nécessaires pour accommoder des joueurs ayant des incapacités physiques, les adaptations appropriées seront considérées comme acceptables.
- (2) Les personnes déclarées aveugles peuvent avoir accès à des aides comme des lampes de poche, des brosses lumineuses, des monoculaires ou jumelles n'importe où sur la piste glacée afin de les aider. Les rayons laser ne sont pas permis.
- (3) Pour toute situation non prévue par les règlements, la décision sera prise avec impartialité.

